

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 SEPTEMBRE 2025**

Sur convocation adressée aux conseillers le 4 septembre 2025, le conseil municipal de Scharrachbergheim-Irmstett, s'est réuni sous la présidence de Madame Sylvie Tholé, maire, qui ouvre la séance à 20h00.

ETAIENT PRESENTS :

Conseillers élus :

15

Conseillers en fonction :

15

Conseillers présents :

13

ARBOGAST Olivier – FRIANT Patricia – GERMANN Pierre –
LAMP Sabrina – MAHON Florian – MAHON Jean-Marc –
MEYER Marc – PAUL Claudia – REYSZ Evelyne –
REYSZ Valérie – SEILLER Benoît – ZUSATZ Franck

ABSENTS AVEC PROCURATION :

MULLER Eric (Sylvie THOLÉ) – MUTZIG Catherine (Claudia PAUL)

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Pierre PAGE a été désigné secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL :

Le compte-rendu de la séance du 26/06/2025 a été transmis aux conseillers le 01/07/2025.

Il est adopté à 13 voix pour, 2 contre (MM. Pierre Germann, Benoît Seiller).

3. ACTIONS OU DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION :

En vertu de l'article L. 2122-23 du CGCT, le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions qu'il a prises dans les matières qui lui ont été déléguées.

• Baux communaux : nouveau locataire

Parcelle	Contenance	Ancien locataire	Nouveau locataire	Date d'effet	Nature de terre	Loyer
Odratzheim AK/4	19,11 a	EARL REYSZ JOST	SCEA KR	01/08/2025	grandes culture	130 € / an révisable

4. FINANCES :

**19-2025 : ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE K3E
(ACTUALISATION DU LOT N°12 ELECTRICITE)**

ETANT EXPOSE :

Dans le cadre du solde de tout compte avec la société K3E sis à 67470-Mothern et pour mettre en œuvre la clause d'actualisation prévue au lot n°12 pour la construction de la nouvelle mairie, conformément au CCAG Travaux (art. 9.4.3), il convient de fixer le coefficient d'actualisation. Le marché étant terminé au 30/11/2024, il ne peut plus être procédé par voie de « modification

en cours d'exécution » (avenant) mais il est proposé au conseil municipal d'approver un protocole transactionnel a posteriori.

Le Conseil Municipal, à 14 voix pour, 1 abstention (M. Benoît Seiller),

APPROUVE l'accord suivant avec l'entreprise K3E :

L'indice INSEE utilisé pour l'actualisation est celui correspondant à la nature des travaux : BT47 (électricité base 2010)

La formule d'actualisation s'énonce comme suit :

prix actualisé = prix initial x BT47n-3/BT47o (coefficient d'actualisation arrondi au 1000^e) avec :

- BT47n-3 : indice connu à [la date de début des prestations (20 avril 2023) – 3 mois (=20 janvier)] = novembre 2022
- BT47o : indice définitif du mois m0 d'établissement des prix du marché = juillet 2022

D'où

- le coefficient d'actualisation = 122,2/121,6 = 1,005
- le prix actualisé = 84 000 € HT x 1,005 = 84420 € HT
- le montant de l'actualisation à imputer aux travaux = 420 € HT, soit 504 € TTC

INFORME qu'une copie de la présente délibération contresignée de l'entreprise vaudra acceptation des parties.

20-2025 : PRISE EN CHARGE FINANCIERE DE LA DEFENSE DE LA COMMUNE (REQUÊTE AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MM SEILLER ET GERMANN)

ETANT EXPOSE :

Une requête a été déposée au Tribunal Administratif de Strasbourg par Messieurs Benoit Seiller et Pierre Germann, conseillers municipaux de la liste minoritaire. La requête est enregistrée le 9 mai 2025 sous le numéro 2503816. Mme Le Maire a été informée le 14 mai 2025 via le site Télérecours.

Dans cette requête, ils demandent :

- Au tribunal de rappeler le droit à la municipalité de Scharrachbergheim-Irmstett ;
- Réparation, afin que la population de Scharrachbergheim-Irmstett soit informée par voie de presse et dans le prochain S'Dorfbladel des droits de l'opposition et de l'illégalité persistante de la pratique actuelle.

L'assureur de la commune, GROUPAMA Sinistres informe la mairie que la garantie ne peut être mobilisée que pour des litiges opposant la commune à des tiers et à l'exclusion, entre autres, « des litiges liés au fonctionnement et à l'organisation du Conseil Municipal ».

Le 11 juillet, Mme le Maire confie la fonction de défense à Maître David Gillig du cabinet d'avocats SOLER-COUTEAUX ET ASSOCIES sis à Schiltigheim, conformément à la délibération du 04/06/2020 de délégation du conseil au maire : « Il pourra ester en justice, avec tous pouvoirs, au nom de la commune de Scharrachbergheim-Irmstett », pour ce faire « Il pourra se faire assister par l'avocat de son choix ».

Le Conseil Municipal à 13 voix pour, 2 contre (MM. Pierre Germann, Benoît Seiller),

CONFIRME la prise en charge financière de la défense de la commune contre Messieurs Seiller Benoit et Germann Pierre.

AUTORISE Madame Le Maire à signer l'ensemble des documents en rapport avec le présent dossier.

21-2025 : SALLE COMMUNALE : TARIFS DE LOCATION

ETANT EXPOSE

Depuis le 1^{er} mars 2025, la gestion de la salle communale revient à la commune (délibération n°18-2025). Au vu de l'augmentation des prix du fonctionnement de la salle (énergie et réparation). Il est proposé au conseil d'augmenter les prix de 20 €, pour chaque type de location, à partir du 1^{er} janvier 2026.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité,

APPROUVE l'augmentation des prix de la location de la salle communale, à partir du 1^{er} janvier 2026 (à l'exclusion de la nuit du nouvel an).

Les prix de location s'établiront selon le tableau ci-dessous :

	Tarifs été du 01/04 au 30/09	Tarifs hiver du 01/10 au 31/03	TARIFS
Salle et cuisine pour habitants de la commune	170 €	200 €	
Salle et cuisine pour personnes extérieures	230 €	260 €	
Salle sans utilisation de la cuisine	100 €	130 €	
Option pour forfait nettoyage de la cuisine et des appareils électroménagers			110€
Prix horaire de la salle pour activités diverses.			8 €
Associations extérieures à la commune			35 €

5. DOMAINE ET PATRIMOINE :

22-2025 : RETROCESSION ANTICIPÉE TOTALE DU BIEN SITUÉ 17, RUE PRINCIPALE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L. 324-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux,

VU les statuts de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF d'Alsace) en date du 14 janvier 2025,

VU le règlement intérieur de l'EPF d'Alsace en date du 11 décembre 2024, portant notamment sur les modalités de portage foncier, les modalités financières, et les modalités de rachat du bien à l'issue du portage,

VU la délibération du Conseil Municipal de Scharrachbergheim-Irmstett en date du 25 janvier 2024, portant acceptation des modalités d'intervention et de portage de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF d'Alsace) pour l'acquisition d'un bien immobilier situé à Scharrachbergheim-Irmstett, 17, rue principale, figurant au cadastre :

Préfixe / Section	N° cadastral	Lieudit - Adresse	Surface
AD	109/12	17 rue principale	6,89 ares
AD	110/12	17 rue principale	4,71 ares

VU la convention pour portage foncier signée le 12/04/2024 entre la Commune et l'EPF d'Alsace, pour une durée de 3 ans, fixant les modalités d'intervention, de portage et de restitution du bien ;

VU l'acte d'acquisition par l'EPF d'Alsace, suivant acte reçu le 03 juillet 2024 par Maître Benjamin Kuhn notaire à Mundolsheim ;

VU l'arrivée du terme de la convention de portage le 03 juillet 2027 ;

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité,

DÉCIDE de procéder à l'acquisition anticipée des parcelles cadastrées section AD numéros 109 et 110 d'une superficie de 11 a 60 ca, moyennant le prix de cent trente neuf mille deux cent trente huit euros cinquante-huit centimes hors taxes (139 238,58 € HT) en vue de l'extension de l'entreprise SAS STELVOREN, dont le siège est situé 19, rue principale à SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT, qui nécessite d'agrandir sa zone de stockage en raison de l'augmentation d'activité récente de l'entreprise ;

S'ENGAGE à rembourser les frais de gestion et à régler les frais de portage de l'EPF d'Alsace ;

AUTORISE l'EPF d'Alsace à rédiger un acte de vente en la forme administrative ;

CHARGE ET AUTORISE Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

23-2025 : VENTE DU BIEN SITUE 17, RUE PRINCIPALE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis des domaines rendu le 21 septembre 2023 rejetant le dossier en raison de l'évaluation du bien à un montant inférieur au seuil de consultation de 180.000€ ;

VU la délibération du Conseil Municipal de Scharrachbergheim-Irmstett en date du 25 janvier 2024, portant acceptation des modalités d'intervention et de portage de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF d'Alsace) pour l'acquisition d'un bien immobilier situé à Scharrachbergheim-Irmstett, 17, rue principale, figurant au cadastre :

Préfixe / Section	N° cadastral	Lieudit - Adresse	Surface
AD	109/12	17 rue principale	6,89 ares
AD	110/12	17 rue principale	4,71 ares

VU la convention pour portage foncier signée le 12/04/2024 entre la Commune et l'EPF d'Alsace, pour une durée de 3 ans, fixant les modalités d'intervention, de portage et de restitution du bien ;

VU l'acte d'acquisition par l'EPF d'Alsace, suivant acte reçu le 03 juillet 2024 par Maître Benjamin Kuhn notaire à Mundolsheim ;

VU l'arrivée du terme de la convention de portage le 03 juillet 2027 ;

VU la délibération du Conseil Municipal de Scharrachbergheim-Irmstett en date du 11 septembre 2025, demandant à l'EPF d'Alsace une rétrocession totale et anticipée du bien immobilier situé à Scharrachbergheim-Irmstett, 17, rue principale ;

Le Conseil municipal, à l'Unanimité,

DECIDE de vendre le bien sis 17, rue principale, cadastré section AD parcelles numéros 109 et 110 d'une superficie totale de 11 a 60 ca, consistant en un hangar anciennement utilisé par un antiquaire en vue de l'extension de l'entreprise SAS STELVOREN qui nécessite d'agrandir sa zone de stockage en raison de son augmentation d'activité récente, au montant de 150.000,00€ HT, sous réserve d'une délibération de l'EPF d'Alsace en faveur de la rétrocession totale et anticipée du bien susvisé ;

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite vente.

6. PERSONNEL :

24-2025 RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE SUR EMPLOI PERMANENT

ETANT EXPOSE

La commune emploie deux agents techniques titulaires en fin de carrière. Elle a recours habituellement à un saisonnier supplémentaire pendant la période estivale. Le saisonnier actuel a une fin de contrat au 06/10/2025. Dans le cadre de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC), il convient d'anticiper la continuité de service (en cas d'absence d'un agent) et de tenir compte du bénéfice de travailler en équipe (pour la sécurité et la complémentarité). Ainsi, il est proposé de pérenniser le recrutement d'un troisième ouvrier à temps plein. Un poste d'adjoint technique territorial avait été ouvert en 2018 dans le cadre de la mutualisation avec la commune d'Odratzheim, poste vacant depuis juin 2023.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité,

APPROUVE le recrutement d'un agent à temps plein au premier échelon du grade d'adjoint technique territorial (indice brut 367, indice majoré 366), avec reprise d'ancienneté selon les règles statutaires, à compter du 07/10/2025.

7. SERVICES PUBLICS :

25-2025 RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

ETANT EXPOSE :

Conformément aux dispositions de l'art. 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, relatif à la Coopération Intercommunale et après avoir écouté la présentation de Monsieur Jean-Marc Mahon.

Le Conseil Municipal

PREND ACTE du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

8. AUTORISATIONS DU DROIT DU SOL :

• PERMIS DE CONSTRUIRE :

02/08/25 : JUCH Denis / route de Molsheim / transfert de permis (habitation)

• DECLARATIONS PREALABLES DE TRAVAUX :

02/07/25 : Mme SALOMON Claudine / rue du Lavoir / division de terrain en vue de construire

16/07/25 : GLOBE ENERGY / rue du Pasteur Heyler / panneaux photovoltaïques

17/07/25 : M. LAUGEL Olivier / impasse Hoeffel / mise en peinture des façades en vert

24/07/25 : M. DUREY Vincent / rue du Pasteur Heyler / pergola

12/08/25 : SOLUTION CLIMAT / rue du Pasteur Heyler / panneaux photovoltaïques sur toiture

01/09/25 : M. LEHMANN Pierre / rue des Bouchers / réfection de toiture

03/09/25 : LA NARCOSE / rue Principale / remplacement de fenêtre et porte garage

10/09/25 : M. SPRAUEL Patrick / rue Gustave Doré / panneaux photovoltaïques

• DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER :

07/07/25 : Mme et M. BECHTLE Amélie et Sébastien / habitation rue de la Chapelle / préfixe 224 - section 02 - n°254 et 256 (7,11a)

24/07/25 : Mme BRUGET Pauline et M. HUBER Stéphane / habitation route de Molsheim / préfixe 224 - section AP - n°156 (3,39a)

9. DIVERS ET INFORMATIONS :

✓ Présentation de l'évolution de la ligne 240 :

Monsieur Arbogast Olivier présente la synthèse de la réunion organisée par la CTBR :

- La mise en place de la station Eluard est effective depuis le 12/11/2024, elle permet de desservir l'ouest de l'agglomération, en connexion directe avec la ligne D du tramway.

- L'offre sur la ligne 240 va augmenter, avec un passage de 15 allers/retours à 20 allers/retours à partir de novembre 2025. L'augmentation du cadencement se fera aussi le samedi.

Nous aurons donc :

- Un car toutes les 5/10' en heures de pointe en semaine.
- Un car toutes les 30' en heures creuses la semaine.
- Un car toutes les 45' en heures creuses le samedi.

✓ **Projet réhabilitation du château :**

Le projet de réhabilitation se poursuit, l'ensemble des propriétaires a signé un compromis de vente avec la société « Nouveau Siècle ».

Une présentation en conseil municipal sera organisée à la finalisation du projet.

✓ **Eclairage public en ampoules leds :**

La continuité de la mise en place d'ampoules leds pour l'éclairage public sera effectuée la semaine 38. A la fin de ces travaux, l'ensemble de la commune bénéficiera d'un éclairage en leds.

✓ **Antenne /Scharrach :**

L'antenne a été posée, le raccordement électrique se fera mi-octobre, pour une mise en service prévue mi-novembre au plus tard.

✓ **Travaux DITEP :**

Les travaux vont commencer la semaine du 13 octobre 2025. La sécurisation du site sera faite en amont ainsi que le passage d'un commissaire de justice, pour le constat de rue.

La directrice, Madame Pérignon va organiser une réunion de présentation avec le voisinage proche afin d'anticiper et d'expliquer les contraintes de chantier. Madame le Maire y participera.

✓ **Stationnement dans la rue principale :**

Un rappel des règles de stationnement dans les rues, en particulier dans la rue principale sera fait aux salariés ainsi qu'aux familles : respect du passage piéton ainsi que du cheminement piéton.

✓ **Communication :**

Annonce du Comité des Fêtes :

- **27/10/2025 à 18h30** : Le report de la projection du film prévu le 01/08/25 se fera le lundi 27 octobre à la salle de Kirchheim à partir de 18h30, petite restauration sur place.
- **28/08/2025** : Fête de la Chapelle : le moment convivial (apéritif) est organisé par le comité des Fêtes.

✓ **Journée du Patrimoine :**

Cette année s'ajoute à la visites de l'Eglise Protestante et du Froehn Brunne, un parcours pédestre, guidée par notre historien Florian Mahon. Vous pourrez y découvrir l'ensemble du patrimoine de la commune. (Départ à 15h à l'église protestante).

L'association Scharr'arts exposera ses œuvres à la Cave Dîmière.

✓ **Gestion des ordures ménagères :**

Ayant reçu son avis de taxe foncière, M. Jean-Marc Mahon propose le retrait de la taxe sur les ordures ménagère au profit d'une redevance au poids ou à la levée pour inciter au tri.

Ce point est en discussion depuis de nombreuses années, suite à diverses études, la redevance n'a pas été retenue. Ces études ont été transmises aux représentants des communes au Sélectom ainsi qu'aux conseillers communautaires.

Les conseillers n'ayant plus de questions à soulever et l'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été abordés, Madame le Maire lève la séance.